



Règlement

Vals Près Le Puy 21-22 MAI 2011



27ème Course de Côte Régionale



L'Association Sportive Automobile Livradois-Forez et l'écurie Team Les Gaulois organisent le 21 et 22 mai 2011 Une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée : 27^e course de côte régionale de vals près le puy
Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de la Montagne, le Comité régional d'Auvergne.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro R/11/CC en date du 28/02/2011, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 116 en date du 10/03/2011.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr BEAULATON Michel	Licence n° 3816
Commissaires Sportifs	Mr MOULIN Marc	Licence n° 19079
	Mr ANNOVAZZI Jean Carl	Licence n° 8408
Directeur de Course	Mr ARSAC Christophe	Licence n° 3591
Directeur de Course Adjoint	Mr DUPECHER Thierry	Licence n° 3564
Commissaire Technique Principal	Mr JOUVHOMME Gérard	Licence n° 51582
Commissaires Techniques	Mr MONNIER Dominique	Licence n° 55260
Chargé de la mise en place des moyens	Mlle ALVERGNAS Lou	Licence n° 135743
Chargé des relations avec les concurrents	Me ALLEMAND Joëlle	Licence n° 16382
Chargé des Commissaires de Route	Mlle ALVERGNAS Lou	Licence n° 135743
Chronométrateurs	Mr RIX André	Licence n° 23113
	Mme RIX Chantal	Licence n° 23112

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 16 mai à minuit.
Publication de la liste des engagés le 22 mai à 8 H 50.
Vérifications administratives le 21 mai de 15 H à 18 H et le 22 mai de 7 H 30 à 8 H 30.
Vérifications techniques le 21 mai de 15 H à 18 H 45 et le 22 mai de 7 H 30 à 8 H 45.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 22 mai à 8 H 55.
Essais chronométrés le 22 mai de 9 H à 13 H.
Briefing des pilotes le 22 mai à 9 H.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 22 mai à 13 H.
Course 1^{ère} montée le 22 mai à partir de 13 H
2^{ème} montée le 22 mai à partir de 15 H
3^{ème} montée le 22 mai à partir de 17 H
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Affichage des résultats provisoires : le 22 mai après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix le 22 mai à 19 H 45.
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 22 mai à 8 H 45 au Centre Culturel Vals.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 21 mai de 15 H à 18 H, lieu « Auto BL » ZA Chirel et le 22 mai de 7 H 30 à 8 H 30 lieu Centre Culturel Vals.
Vérifications techniques le 21 mai de 15 H à 18 H 45, lieu « Auto BL » ZA Chirel et le 22 mai de 7 H 30 à 8 H 45 Centre Culturel Vals.
Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Roche 53 rue de la Gazelle LE PUY
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 45 € TTC maxi.
Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 22 mai à 8 H 45.

Pesage des voitures libre en haut du parc fermé.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ.

Tout concurrent dont l'attitude, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes, ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TEAM LES GAULOIS – RUE MAURICE BARRES - RESIDENCE LA CORNICHE 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 04 71 09 73 99 Fax : 04 69 96 24 99 Mail : teamlesgaulois@orange.fr jusqu'au 16 mai à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 160 €.

Site Internet : <http://teamlesgaulois.wifeo.com/>

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

4.2.7. EHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, elle sera précisée ultérieurement par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course se déroulera en 1 ou 2 montées d'essais et 2 ou 3 montées de course (à la discrétion du Directeur de Course).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 300 mètres du croisement avec le chemin de la pisciculture.

Arrivée 500 mètres avant le pont de la roche.

Pente moyenne 2,5 %.

Longueur du parcours 1 500 mètres.

Modalités de retour au départ par la route de course.

Parc de départ 300 mètres avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée après la ligne d'arrivée et jusqu'au pont de la roche.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par le CD 31 reliant Vals à Saint Christophe sur Dolaizon.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : du chemin de la pisciculture à la ligne de départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent est situé sur le CD 31 du panneau « Vals » au pont de la pisciculture.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 H, le 21 mai. L'emplacement réservé à chaque concurrent est limité à 10 mètres, les entrées des propriétés privées doivent rester dégagées.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre le chemin de la pisciculture et la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

pendant les vérifications au parc des vérifications.

pendant les essais et la course au parc de départ.

pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : Centre Culturel Vals du 21 mai 14 H au 22 mai 19 H.

Téléphone permanence n°06 42 01 89 33 ou 06 79 52 07 06.

Centre de secours le plus proche : CH Émile Roux Le Puy Téléphone n°04 71 04 32 10.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 22 mai à 9 H.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

SCRATCH	1°	2°	3°	4°		
	230	160	100	80		
GROUPES	1°	2°				
De 1 à 5 partants	80					
+ de 5 partants	120	80				
CLASSES	1°	2°	3°	4°	5°	6°
De 1 à 3 partants	80					
De 4 à 5 partants	160	80	40			
De 6 à 11 partants	160	100	80	40		
+ de 11 partants	160	120	90	80	50	40
FEMININ	1°					
+ de 1 partant	80					

Il sera attribué une coupe aux trois premiers scratch, une à chaque vainqueur de groupe, une à chaque vainqueur de classe. Les prix sont cumulables, les coupes ne la sont pas. Deux commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 22 mai à 19 H 45 Centre Culturel Vals.



**Entre chaque montée
démonstration
de véhicules**



**COURSE DE COTE
VALS PRES LE PUY**



CHALLENGE DES TROIS CÔTES

ECURIE VELLAVE

TEAM LES GAULOIS

PROMORALLYE

ARTICLE 1 : Présentation

Les associations Écurie Vellave, Team les Gaulois, Promorallye organisent pour la saison 2011 un challenge nommé :

CHALLENGE DES TROIS CÔTES.

Les trois épreuves retenues pour ce challenge sont :

- 13° course de côte de la Sumène les 07 et 08 mai 2011
- 27° course de côte de Vals près Le Puy les 21 et 22 mai 2011
- 22° course de côte du Monastier les 30 et 31 juillet 2011

ARTICLE 2 : Condition de participation

Ce challenge est ouvert à tous les licenciés FFSA.

ARTICLE 3 : Règlement

Tout licencié ayant participé aux trois épreuves définies dans l'article 1, bénéficiera d'un abattement d'une valeur de 10€ sur chaque engagement, soit un montant de 30€.

Cet abattement sera effectif et appliqué lors de la remise des prix de la troisième épreuve soit la course de côte du Monastier.

ARTICLE 4 : Pénalités

Tout concurrent mis hors course lors d'une épreuve du challenge ne pourra bénéficier du dit abattement et sera exclu du challenge des trois côtes.